

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 15/10/2024

ID : 007-200039808-20241015-2024\_10\_004-DE

SLO

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 15 octobre 2024**

Convocation du 08 octobre 2024

**N° 2024\_10\_004**

**Objet : Administration Générale – Adoption de la charte informatique de communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

Le 15 octobre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SAMPZON, salle Polyvalente sous la présidence de Claude BENAHMED, premier vice-président en exercice.

**Présents :** Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

**Absents :** Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON, Patrick MEYCELLE, Luc PICHON, Yves RIEU

**Pouvoirs :** à Sylvie EBERLAN à Vincent CERVINO, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Maryse RABIER à Guy MASSOT

**Secrétaire de Séance :** Yvon VENTALON

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre : pour : 32 abstention :

Jean-Yvon MAUDUIT vice-président aux ressources rappelle que les différents outils technologiques utilisés offrent au personnel une grande ouverture vers l'extérieur. Cette ouverture peut apporter des améliorations de performances importantes si l'utilisation de ces outils technologiques est faite à bon escient et selon certaines règles.

Il explique qu'à l'inverse, une mauvaise utilisation de ces outils peut avoir des conséquences extrêmement importantes. En effet, ils augmentent les risques d'atteinte à la confidentialité, de mise en jeu de la responsabilité de la collectivité, d'atteinte à l'intégrité et à la sécurité des fichiers de données personnelles (virus, intrusions sur le réseau interne, vols de données).

De plus, il précise que mal utilisés, les outils informatiques peuvent aussi être une source de perte de productivité et de coûts additionnels.

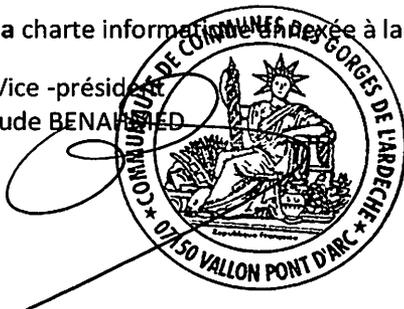
L'objectif de la charte informatique, est d'être un code de déontologie formalisant les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation de tout système d'information et de communication au sein de la collectivité.

Le vice-président demande aux conseillers de se prononcer sur l'adoption de la charte informatique de la communauté de communes

Le Conseil, entendu l'exposé du vice-président et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la charte informatique en vertu de la présente délibération,

Le Vice-président  
Claude BENAHMED



Le Secrétaire de séance  
Yvon VENTALON